

Obliger quelqu'un à faire une cure de désintoxication

Par [Profil supprimé](#) Postée le 28/12/2010 23:12

Désolé si la question a déjà été posée, mais je n'arrive pas à me retrouver sur votre site. Donc j'ai un frère majeur, accro à toutes les drogues ou presque, qui s'énerve dès qu'on lui parle, qui devient violent dès qu'on le contredit, qui s'invente des histoires (exemple, il a toujours vécu chez nos parents mais il est persuadé être parti à 15 ans (sic) de chez eux) ... bref, il est imbuvable, violent et mes parents le craignent. Il a 30 ans, ma mère 68 et mon père 75 (avec un cancer généralisé qui plus est et mon frère l'a déjà frappé). Moi même je suis loin de chez eux et ne peut agir, ma question est tout conne: mes parents peuvent-ils l'obliger à partir de chez eux sans craindre qu'il revienne les brutaliser? y a t'il un moyen pour l'envoyer en centre de désintoxication?

Mise en ligne le 29/12/2010

Bonjour,

Il n'est pas possible de faire désintoxiquer un majeur malgré lui. En effet, les démarches de soins en toxicomanie reposent sur l'adhésion de la personne et sur sa volonté de s'en sortir. Le libre consentement est une condition préalable.

Il existe cependant une procédure d'hospitalisation sous contrainte, "l'hospitalisation à la demande d'un tiers" ou HDT. Il ne s'agit pas de soins en toxicomanie, mais d'une hospitalisation en service psychiatrique. Elle peut s'avérer nécessaire si la personne met sa vie ou celle des autres en danger.

Vous (ou vos parents) pouvez formuler une demande écrite de HDT auprès d'un médecin. Pour l'hospitalisation effective, il devra donner son accord après avoir vu votre frère. Il pourrait si besoin intervenir en urgence, lors d'une situation de crise.

Il faudra ensuite l'accord d'un deuxième médecin psychiatre travaillant dans le service psychiatrique susceptible d'accueillir votre frère, au moment de son admission.

Vous pouvez vous adresser à un médecin généraliste pour connaître tous les détails de la procédure.

Si vous souhaitez d'autres informations ou simplement un soutien, n'hésitez pas à appeler notre numéro vert

au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, de 8h à 2h du matin).

Bien cordialement.
